

mal entendues, ou par un droit de Seigneuriage excessif. Ce dernier abus causa sous Philippe le Bel une sédition dangereuse, & Mr. Melon dans le Chapitre douze, en examine les principes; mais il le fait en homme éclairé, qui est au fait, au lieu que nos meilleurs Historiens n'ont parlé des causes de cette sédition, qu'avec obscurité & contradiction, comme des gens qui n'entendoient pas la matiere. C'est ce qu'il fait voir par le témoignage même de leurs passages. " Les Ministres „ ajoutent-il dans le Chapitre treize, où il traite des *Monnoyes de St. Louis, & de Charles VII.* " n'en sça-
„ voient pas plus là-dessus que les Historiens; au
„ lieu d'examiner par eux-mêmes, ils écoutoient
„ des personnes intéressées, & encore plus ignoran-
„ tes. „ Le Chapitre quatorze contient un détail raisonné & instructif de ce qui s'est passé en France sur les Monnoyes depuis plus de vingt ans. Dans le quinzième, qui a pour titre *De la cherté des denrées*; & dans le suivant, où l'Auteur répond à diverses objections, les Lecteurs trouveront diverses observations judicieuses, dont voici ce que l'Auteur conclut. " 1. Que la valeur numeraire n'a
„ aucune valeur intrinsèque, que le poids & le
„ titre. 2. Qu'ayant été haussée d'un à plus de
„ soixante, sans avoir altéré ni le Commerce ni
„ la Finance, elle est indifférente à l'un & à l'autre.
„ 3. Elle ne doit être augmentée que lorsque la
„ dette du Roi est telle, que les valeurs nume-
„ raires de l'imposition ne sont pas suffisantes pour
„ l'acquitter. L'imposition & le numeraire doivent
„ augmenter ensemble, selon cette mesure fonda-
„ mentale. 4. Alors même pour éviter les frais de
„ la fabrication & disproportion entre l'argent
„ vieux ou en masse, & l'argent nouveau, l'aug-
„ mentation doit être sans resorte, & en faveur